

Objet : mise à jour du protocole sanitaire en date du 16 et 18 juin 2020.

PROTOCOLE SANITAIRE / COVID-19

Collège « le moulin de haut » [mise à jour]

rentrée du 22 juin 2020

Le protocole sanitaire élaboré pour le collège « le moulin de haut » reprend les prescriptions du protocole national du 3 mai 2020 et mis à jour le 16 et 18 juin 2020. Il est adapté au contexte local.

Pour cette troisième phase du déconfinement qui commence le 22 juin, le protocole sanitaire est assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

Ce document, élaboré dans le respect strict des préconisations du ministère de l'éducation nationale, condition première permettant la réouverture totale du collège LE MOULIN DE HAUT. Les règles précisées ont été construites en tenant compte des bâtiments et des installations sanitaires de l'établissement, du nombre d'adultes pouvant encadrer les élèves.

Le masque reste obligatoire pour toutes les personnes présentes à l'intérieur du collège (personnels et élèves).

Il repose sur les principes généraux suivant :

- Le maintien de la distanciation physique.
- L'application des gestes barrières.
- L'utilisation d'équipement de protection individuel.
- La responsabilisation de tous (personnels, élèves et parents) dans la mise en œuvre et le respect du protocole sanitaire.
- La communication, l'information et la formation.

Le guide précise les modalités pratiques de fonctionnement des établissements scolaires à compter du 15 juin 2020, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'État, aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

La principale évolution du protocole sanitaire concerne l'assouplissement des règles de distanciation physique dans les écoles et les collèges. Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains demeurent essentielles.

Les changements opérés par rapport au précédent protocole sont:

-Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs, auxquels il est demandé de porter un masque grand public, peuvent désormais entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains.

1- Les nouvelles règles de distanciation physique:

- La règle indicative de surface de 4m² par élève ne s'applique plus dans les locaux comme dans les espaces extérieurs.
- Dans les collèges, la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos (dont la salle de classe) **lorsqu'elle est matériellement possible (le port du masque est de toute façon obligatoire)**, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

2-Le lavage des mains:

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans l'établissement ;
- o avant et après chaque repas ;
- o avant et après les récréations ;
- o après être allé aux toilettes ;
- o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

3-Le port du masque:

Pour les personnels:

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire.

Pour les élèves:

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

Pour les collégiens le port du masque «grand public »est obligatoire.

4-la limitation du brassage des élèves:

La stabilité des classes et des groupes d'élèves limite le brassage des élèves et donc une éventuelle circulation du virus. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

-la circulation des élèves dans les bâtiments : les déplacements des élèves sont limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, une salle est attribuée à chaque classe.

o les récréations sont organisées par classes ou groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière.

o la restauration scolaire est organisée dans les lieux habituels et doit être privilégiée. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre élèves.

3 - EMPLOI DU TEMPS DES ELEVES ET DUREE DES COURS :

Les emplois du temps sont établis sur quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi et visibles sur l'application Pronote.

Les cours du MERCREDI SONT ANNULES afin de multiplier les opérations de nettoyage, de désinfection du collège et assurer la maintenance des bâtiments.

Chaque classe sera positionnée dans une salle fixe.

Les élèves ne se déplaceront plus pour changer de cours et donc éviteront les croisements et les contacts. Ce seront désormais les enseignants qui se déplaceront.

L'entrée des élèves se fera à compter du 22 juin par la grande cour (côté bus). Les élèves se rangent devant le panneau de leur classe en ligne.

La sortie des élèves se fera par le portail de la cours de récréation (distanciation au sol pour l'attente des bus) sortie pour les autres élèves. Les élèves à vélo attendent un adulte devant le secrétariat pour se rendre au garage à vélo. Même chose pour les externes le midi.

Un sens de circulation dans le collège (sens des aiguilles d'une montre) est instauré (balisage au sol).

Pas de « point accueil » au collège.

4 - CONFIGURATION DES SALLES DE CLASSES :

Toutes les salles de sciences et de technologie deviennent des salles comme les autres et faciliteront le lavage des mains car elles sont équipées de points d'eau. Les élèves ne manipuleront pas car les échanges de matériels sont proscrits. Les enseignants privilégieront les démonstrations assurées par leurs soins ou à l'aide de vidéos.

Les salles sont équipées de gel hydro-alcoolique et de papier à usage unique (salles avec lavabo). Tout équipement non nécessaire est neutralisé et matérialisé par une signalétique ou un balisage. Chacun procédera au nettoyage de son espace de travail (bureau-clavier souris...)

La porte reliant côté vie scolaire est neutralisée. L'entrée pour l'infirmerie et la salle de reprographie se fera par la porte vitrée côté galerie d'Art. Le CDI sera fermé. la salle des professeurs est de nouveau opérationnelle.

Une salle est réservée (bureau de la Psy EN) pour mise à l'écart d'un cas suspect de Covid-19. (protocole)

5 - SANITAIRES :

Les sanitaires seront nettoyés plusieurs fois dans la journée.

Les sanitaires seront fermés aux élèves pendant les récréations mais seront ouverts avant et après.

Les agents désinfecteront les sanitaires pendant la récréation du matin, sur un temps de la demi-pension et après les cours.

6 - DEMI-PENSION PROTOCOLE :

Le collège préparera les repas pendant cette période au self selon le protocole suivant :

Les parents qui ne désirent pas que leur enfant mange à la cantine doivent le signaler à l'intendance.

- entrée par la petite porte côté CDI (les élèves se rangent le long de la galerie vitrée en respectant le marquage au sol et la distanciation.
- désinfection des mains (produit en accès libre à la porte),
- le plateau est distribué et préparé par un agent,
- l'élève et le personnel prennent successivement entrée, plat et dessert en cheminant dans les 3 espaces définis,
- l'élève enlèvera son masque du matin qu'il mettra dans le sachet prévu à cet effet.
- les élèves se déplacent suivant le cheminement défini, comme le personnel,
- les élèves se placent suivant les consignes (pas de placement personnel),
- la sortie se fait par la porte double en suivant le cheminement,
- les élèves se laveront les mains au sortir de la salle puis seront acheminés vers la cour attitrée et mettront le masque réservé pour l'après midi.

Les affaires scolaires resteront dans la salle de classe non accessible pendant la pause méridienne.

4 services de restauration sont prévus.

Les élèves iront manger par niveau ou par classe.

Le personnel mangera dans le foyer des élèves.

Après le repas, l'élève se lave les mains et rejoint la cour, accompagné.

Le point accueil est transféré à l'espace jeune (se renseigner à la mairie).

9 - RECOMMANDATION POUR LES FAMILLES :

Les parents sont invités à prendre la température de leurs enfants avant le départ pour le collège. En cas de symptômes ou de fièvre (37.8° C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Le port du masque est obligatoire durant toute la présence de votre enfant au collège.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Le collège fournira un masque par demi-journée aux enfants qui n'en n'auraient pas. (aide de l'APE)

Chaque élève viendra avec deux sacs plastiques (un pour le masque sale et un pour le masque propre).

Chaque élève utilisera son propre matériel (pas de prêt possible)

Le jour où il y a EPS, les élèves arriveront directement en tenue de sport (pas de vestiaires).

Les règles de distanciation sont obligatoires aux abords du collège et durant toute la présence de votre enfant au collège. Il en est de même pour les parents aux abords de l'établissement.

Les bus scolaires fonctionnent pendant l'ouverture du collège. Le masque est obligatoire pour monter dans les transports.

Les cours en distanciel ne sont plus donnés à partir du 22 juin 2020

Merci pour votre compréhension et votre collaboration

Le principal

GUILLERM Hervé

le 17juin 2020

mise à jour du 18 juin 2020